

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE

---

Commission Permanente réunie le 18/09/2020

Heure de début de séance : 13h10

Heure de fin de séance : 13h36

Président de séance	M. Olivier CASTEL	Chef d'établissement
Secrétaire de séance	M. Pierre LE BARS	Enseignant

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance :

7 membres présents.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Marché photocopieur : prestataire retenu.
4. Conventions.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1. M. LE BARS Pierre, représentant des enseignants, est désigné comme secrétaire de séance.

2. L'ordre du jour est présenté et adopté à l'unanimité.

3. Mme Estelle FURODET, adjointe-gestionnaire, présente la proposition de la société FAC-SIMILÉ, seul prestataire à avoir fourni une proposition pour le marché photocopieur du lycée. Elle détaille les caractéristiques techniques des 3 photocopieurs proposés, ainsi que les aspects économiques (économie annuelle de 1276,80 € par rapport au marché actuel, le coût des copies est divisé par plus de 2) et écologiques (machines neuves plus performantes que les machines d'occasion qu'elles vont remplacer).

M. Laurent WAGENER, représentant des enseignants, émet des réserves sur le fournisseur, qui détenait déjà le marché précédent et se montrait peu efficace dans la gestion des aléas.

Mme FURODET signale que c'est le seul fournisseur qui s'est positionné et que le fait de travailler sur des machines neuves devrait générer moins de problèmes qu'auparavant.

M. WAGENER se demande pourquoi aucun autre fournisseur ne s'est manifesté.

Mme FURODET indique que l'offre a été publiée sur juillet et août, période peu propice pour la plupart des entreprises.

Mme Valérie GERMAIN-GRA, représentante des enseignants, fait remarquer au vu de la proposition que l'entreprise prestataire a bien profité de nous pendant des années.

M. WAGENER demande si le nombre de photocopies sera limité.

Mme FURODET répond qu'il y aura des quotas basés sur le volume annuel estimé. L'estimation sera moindre que la consommation sur 2019-2020, où la consommation a explosé, sans doute en raison des conditions particulières, mais elle sera supérieure à la consommation sur 2018-2019. Chacun disposera d'un code personnel confidentiel, et en cas de dépassement, il sera fait preuve de pédagogie (entretien, ...).

M. CASTEL intervient pour dire qu'on donne un cap et qu'on recadrera si nécessaire.

Mme FURODET rappelle qu'un A4 recto-verso ou un A3 comptent pour deux A4, un A3 recto-verso pour quatre A4, etc. Il est donc inutile d'imprimer sur A3 pour massicoter ensuite au format A4.

La Commission Permanente autorise à l'unanimité M. CASTEL à signer l'acte d'engagement de ce marché.

4. Mme FURODET présente les conventions proposées à l'approbation de la Commission :

- Convention d'occupation du logement laissé vacant par Mme RICHARD (CPE) à un enseignant stagiaire de l'établissement.  
Signature autorisée à l'unanimité.
- 2 Avenants financiers à la convention de partenariat avec le Théâtre de Narbonne (partenariat financé conjointement à parts égales par la DRAC), un pour 2020 et un autre pour 2021.  
Signature autorisée à l'unanimité.
- Convention de partenariat avec le Théâtre pour 2021 et 2022.  
Signature autorisée à l'unanimité.
- Convention d'occupation de chambre au pair à l'internat pour un élève de BTS sans solution de logement. M. CASTEL signale que c'est une situation exceptionnelle dont il n'est pas prévu qu'elle se prolonge dans la durée.  
Signature autorisée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h36.

Le secrétaire de séance :

Pierre LE BARS

Le Chef d'Établissement :

Olivier CASTEL

